

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3095

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Réorganisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3095**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Réorganisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 9 janvier 2012, le Conseil de communauté a approuvé l'individualisation des autorisations de programme correspondant aux opérations globalisées de la direction de la propreté. Parmi celles-ci, l'opération n° OP25O2530 : poids lourds collecte 2012, permet de financer le renouvellement du parc de bennes à ordures ménagères de la Communauté urbaine de Lyon.

Un montant de 3 100 000 € a été individualisé pour cette opération. Conformément au programme triennal présenté fin 2009, ce montant permet le renouvellement de 14 bennes à ordures ménagères. Il intègre également les dépenses liées à des grosses réparations. A ce jour, plus de 80 % de ce montant a d'ores-et-déjà été engagé.

Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, une réorganisation géographique de l'allotissement, ainsi que de la répartition entre la régie et les entreprises, a été réalisée, conformément aux préconisations de la Chambre régionale des comptes, afin de stimuler la concurrence entre les prestataires potentiels. A compter du 23 octobre 2012, les Communes de Lyon et Villeurbanne seront collectées par les prestataires et l'ensemble des autres Communes le sera par la régie.

Il en résulte, pour la régie, une augmentation du nombre de circuits de collecte et donc des besoins en bennes à ordures ménagères (8 véhicules supplémentaires) et en conducteurs, mais une diminution des besoins en éboueurs. Des éboueurs seront redéployés vers des postes de conducteurs, vers une équipe d'éboueurs de secours (nouvellement créée), afin de diminuer le recours à l'intérim (de 1,5 M€ à 0,8 M€ par an) et vers des postes de messagers du tri et de la réduction des déchets.

Ce projet a été soumis au Comité technique paritaire, qui a émis un avis favorable lors de sa réunion du 29 mars 2012. Le 16 avril 2012, le Conseil de communauté a autorisé monsieur le Président à signer le nouveau marché de collecte sur le périmètre de Lyon et Villeurbanne.

Afin de financer l'extension du parc de bennes à ordures ménagères à hauteur de 8 véhicules, il est demandé l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 650 000 € sur l'opération "poids lourds, collecte 2012", ce qui la porterait à 4 750 000 € ;

Vu ledit dossier

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'extension du parc de bennes à ordures ménagères de la Communauté urbaine de Lyon, suite à la réorganisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P25 - Déchets, sur l'opération n° 0P25O2530 individualisée le 9 janvier 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 650 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis en totalité sur l'exercice 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 750 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.